

L'hon. M. Olson: Monsieur le président je dois dire au chef de l'opposition que rien n'est absolu ni éternel.

M. Horner: Le taux était de 5 p. 100 jusqu'à l'arrivée des libéraux au pouvoir.

L'hon. M. Olson: Notre assurance se fonde sur l'hypothèse que nous resterons au pouvoir pendant longtemps.

L'hon. M. Stanfield: Avant que le ministre donne ce soir une assurance pour le moins convaincante, je dirais en toute sincérité que le comité n'a aucune garantie que le gouvernement ne décidera pas dans une année qu'il y a de bonnes raisons de relever le taux au-dessus de 1 p. 100.

L'hon. M. Olson: Sauf, monsieur le président, que 1 p. 100 au-dessus du coût des sommes consenties par le ministère des Finances à la Société du crédit agricole permet effectivement de compenser les frais d'administration de la Société et, en plus, de réserver une fraction de ce point de pourcentage pour éponger des pertes éventuelles. Cela, de fait, répond à toutes les conditions et objectifs, quant à la Société du crédit agricole, tels qu'énoncés non seulement par le gouvernement actuel et l'ancien gouvernement, mais aussi par le gouvernement qui partage les vues du chef de l'opposition. Nous ne comptons pas, pour l'instant, que la Société fasse des bénéfices. Peut-être plus tard par décret du conseil, le gouvernement pourrait-il fixer des taux d'intérêt permettant à la Société de faire un bénéfice en sus de ses frais d'exploitation. Néanmoins, ce serait là une décision difficile à prendre par n'importe quel gouvernement.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: En dépit de l'assurance du ministre, je maintiens qu'il demande au comité de lui donner carte blanche.

L'hon. M. Olson: Non, monsieur le président, il ne s'agit pas de carte blanche. Le taux peut varier, mais l'engagement de ne pas le fixer à plus de 1 p. 100 au-dessus du coût à la Société n'est certes pas donner carte blanche.

L'hon. M. Stanfield: L'hiver dernier on a pris l'engagement à la Chambre, sans doute en toute bonne foi, que les dépenses ne dépasseraient pas 10.3 milliards. On sait à combien se sont élevées les dépenses.

L'hon. M. Olson: Pourtant, je remarque que le parti de l'honorable représentant réclame

de plus en plus de dépenses et de moins en moins d'impôts. (*Applaudissements*)

M. Gleave: Le ministre s'oppose à un taux d'intérêt modique ou subventionné, sous prétexte que ce serait faire des distinctions, car il ne s'appliquerait qu'à 25 fermiers sur 100 et que, partant, il est inacceptable. Pourtant, on accorde des subventions aux fermes laitières, qui ne constituent qu'une faible proportion des fermes. Nous subventionnons un secteur particulier de l'agriculture là où cela est souhaitable, comme par exemple les subventions accordées aux termes de la loi sur les réserves de blé. On pourrait sûrement subventionner, aux termes de la mesure, n'importe quel cultivateur qui en exprimerait le désir. Cela serait certes bien accueilli des fermiers jeunes et débutants à court de fonds.

L'hon. M. Olson: Chacun est libre de raisonner comme il l'entend. Nous faisons plus que le député ne veut bien le dire. Nous payons une partie de l'assurance-récolte. Celle-ci n'est pas offerte sur la même base pour tous les produits dans toutes les parties du pays, et mon honorable ami le sait.

Si nous subventionnions les taux d'intérêt du crédit, nous créerions des subventions discriminatoires que nous mettrions à la disposition d'agriculteurs différents dans une même région, agriculteurs qui cultiveraient peut-être les mêmes produits. C'est une situation différente de celle où les productions sont choisies dans certaines régions, ou bien au nom de certaines administrations provinciales en vertu de programmes de frais partagés et ainsi de suite. Nous nous sommes efforcés de remédier aux cas d'urgence par une aide gouvernementale, mais aucun programme de subvention n'est parfait. L'argent de l'État sera mieux employé si nous essayons de mettre des subventions à la disposition des producteurs des récoltes identiques, qui cultiveront celles-ci dans la même région et dans des conditions similaires.

M. Gleave: Je puis admettre le point de vue du ministre, qui veut une juste répartition des subventions, ce que nous approuvons tous. Ce projet de loi a pour but d'aider le jeune agriculteur désavantagé dans le domaine du crédit. Nous devrions certainement aider le jeune homme qui débute dans l'agriculture. Le ministre veut-il dire que le gouvernement préfère donner à chacun une chance égale? L'agriculteur qui débute et qui est désavantagé doit-il tenter sa chance comme les autres?

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Le député comprend sans doute qu'avant